

Conférence Nationale du Sport

20 novembre 2008

Discours de Guy Drut, Membre du CIO

Bravo Henri ... et encore merci pour cette belle initiative.

L'occasion qui est donnée aujourd'hui de rassembler les différents acteurs du Sport Français nous permet d'évoquer les problèmes tels qu'ils se posent et d'établir les jalons d'une meilleure compréhension entre nous et de transformer notre volonté, à savoir la pratique sportive (et pas seulement celle qui se regarde), ses enjeux sociaux, éducatifs, économiques, territoriaux, culturels etc... en un dialogue structuré et structurant.

Au-delà du dialogue bien évidemment, l'enjeu, de taille, est celui de la gouvernance du Sport et de la pérennisation de son financement. Ce n'est bien évidemment pas en une seule conférence même nationale que nous réglerons ces problématiques. Mais n'en doutons pas cette Conférence Nationale du Sport deviendra, nous le savons, un rendez-vous régulier grâce au travail dont Henri, tu as su être l'initiateur et le promoteur. Bel héritage pour le sport français.

Dans les perspectives internationales du Sport, nous ne pouvons plus penser « Sport » sans penser «Europe ».

La gouvernance du Mouvement Sportif, connu par ses acteurs et partenaires les plus proches, clubs, ligues, fédérations, associations, comités olympiques et sportifs nationaux, régionaux ou départementaux, fonctionne de manière pyramidale, obéissant à des règles sportives hiérarchisées selon les territoires sur lesquelles elles s'appliquent.

La répartition des rôles et des prérogatives de chaque acteur du Mouvement Sportif et Olympique est reconnue et établie.

Toute la difficulté de l'exercice de la gouvernance réside sur l'évolution des institutions politiques (au plan national et européen) et sur les relations que le Mouvement Sportif aura avec ses partenaires publiques et privés. (...)

La manière dont chaque Etat traite la question du Sport est très variée selon les territoires. En France, depuis peu, le Sport est rattaché à la Santé tandis qu'en Allemagne il est sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. En Italie, chacun connaît l'existence et la puissance du Coni, qui exerce les fonctions d'une confédération sportive nationale et d'un comité olympique national. Le Royaume-Uni a lui clairement adopté un modèle de législation sportive non interventionniste.

Tout cela pour vous dire que s'agissant du Sport, nous avons à faire à une pluralité de politiques nationales sportives, selon le degré d'interventionnisme d'Etat.

Le principe de subsidiarité qui s'applique jusqu'à présent n'impose à aucun Etat et encore moins aux Etats membres de l'Union Européenne d'harmoniser les organisations politico-sportives.

Toutefois, l'édification grandissante de l'Union nous impose de penser le Sport et ses modes de gouvernance et de financement sous le prisme communautaire. Un prisme à 27 pays aujourd'hui mais qui comme vous le savez, peut bien entendu évoluer, sans jamais oublier que l'Europe du Sport est composé de 49 pays.

L'unité du Mouvement Olympique et Sportif doit faire face à un accroissement de l'interventionnisme communautaire. De la même manière dont les Etats sont impactés, le Mouvement Sportif doit s'organiser pour répondre aux problématiques européennes, de libre circulation des personnes, de transferts, de dopage, de protection des mineurs, de financement par les loteries, de subvention...

La véritable question n'est pas de lutter contre les instances européennes, nombreuses et souvent très complexes, et dont nous regrettons surtout la gestion par trop administrative du Sport.

Elles agissent sous autorité des Etats souverains et appliquent leurs recommandations. Nécessité d'agir dans les différents pays via les comités olympiques respectifs.

Il s'agit donc d'agir conjointement avec les Etats Membres pour parvenir à un consensus, un accord sur le Sport en Europe. Accord qui aurait valeur de loi. (Cf Traité de Lisbonne)

Hughes Moutouh a évoqué tout à l'heure cette idée de « Constitution du Sport français... ». Cela me semble être une très bonne chose à mettre en œuvre pour garantir les droits et devoirs de chaque acteur du Sport Français.

C'est avant tout d'un Etat garant dont nous avons besoin plus qu'un Etat gérant, dans le respect de la suppléance.

Et ce qui peut être intéressant pour la France peut l'être bien évidemment également pour l'Europe.

Bien entendu nous ne pouvons pas être toujours d'accord. Mais notre intérêt est de travailler à ce que nos oppositions deviennent des complémentarités. Même si actuellement quelques propositions nous opposent, nous faisons du bon travail ensemble sur le plan européen :

- Réunions successives ont abouti à une déclaration commune.
- Réunion des directeurs des sports européens (Bertrand Jarrige)
- L'organisation la semaine prochaine par la Présidence Française de l'Union Européenne à Biarritz de la conférence des Ministres Européens des Sports, conviant le Mouvement Sportif et Olympique à sa table est une très bonne initiative. Les prochaines présidences de l'Union, tchèque et suédoise, n'ont pas exprimé, le souhait d'organiser ce type de réunion ministérielle. Nous espérons donc vivement que les conclusions de la Présidence Française appuieront le modèle Sportif que nous défendons tous.

Nous espérons que la Présidence Française de l'Union parviendra à relancer le Traité de Lisbonne et que cette Conférence Nationale du Sport sera les prémices de nombreuses actions.

Nous avons entendu des discours très positifs aujourd'hui et il nous appartient de faire en sorte qu'à l'avenir ces paroles s'inscrivent dans l'action.

Pour conclure, c'est, je crois, à force de collaboration, que nous instaurerons des relations pérennes et transparentes entre Mouvement Olympique et Sportif et institutions politiques, nationales et européennes.

Et à la maxime « qui paye commande », si on pousse la logique jusqu'au bout, quand on paye moins, on commande moins.